Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8570631
Centre d'intérêt: 630

Violette, Michèle.

Désexisation du matériel scolaire : plan d'action / [conception et réd., Michèle Violette ; pour la] Coordination à la condition féminine. -- [Québec] : La Coordination, 1985.
iii, 54 p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-08320-2

Descripteur(s): *Sexisme *Condition féminine *Matériel didactique *Stéréotype *Plan de travail *Rôle du gouvernement

La Coordination à la condition féminine a mis sur pied, en septembre 1981, un groupe de travail avec pour mandat de planifier et d'organiser les actions qui permettraient de désexiser le matériel scolaire. Le présent plan d'action est le fruit des activités du groupe de travail. Le plan trace le bilan de la désexisation du matériel scolaire jusqu'en avril 1985 et, pour les années suivantes, propose les avenues qui permettront d'atteindre l'objectif principal: présenter des contenus d'apprentissage qui soient exempts de sexisme et qui suscitent une modification dans la perception et l'exercice des rôles sociaux des hommes et des femmes. En ce sens, il amorce l'étape finale de la désexisation du matériel scolaire.

L'auteure procède d'abord à l'analyse de la situation; pour ce faire, elle précise le cadre dans lequel s'inscrit la désexisation et les orientations qui en découlent, elle rappelle les réalisations et les évalue. Cette analyse de la situation la conduit ensuite à élaborer un plan d'action qui est présenté sous forme de tableau allant de 1984 à 1987.

Le plan d'action engage l'action de plusieurs directions du ministère de l'Education, il nécessite une coordination centrale et il produit des répercussions sur les organismes partenaires du ministère dans le champ de la production, de la diffusion et de l'utilisation du matériel scolaire. Le plan d'action vise à inscrire la désexisation dans le cadre des activités régulières du ministère, à faire de la désexisation une responsabilité de chaque direction et à s'assurer qu'elle se situe en amont du processus de production plutôt qu'en aval. C'est en ce sens que la réalisation de ce plan d'action amorce la dernière étape de la désexisation du matériel scolaire.

Type de document: d

EDUQ 8570631

ÉDUCATION

DÉSEXISATION DU MATÉRIEL SCOLAIRE

(PLAN D'ACTION)

Coordination à la Condition Féminine

Québec

EDUQ 8570631

DÉSEXISATION DU MATÉRIEL SCOLAIRE

(Plan d'action)

Coordination à la condition féminine
Avril 1985

Ministère de l'Éducation

Coordination à la condition féminine
Diane Gagnon, coordonnatrice

Conception et rédaction:

Michèle Violette

Dactylographie:

Louisette Drolet

Dépôt légal: 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-08320-2

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS iii

INTRODUCTION 1

ANALYSE DE LA SITUATION 5

1. CADRE D'ANALYSE ET ORIENTATIONS 5
2. ÉTAT DES RÉALISATIONS 9
3. ÉVALUATION 17

PLAN D'ACTION 23

CONCLUSION 37

ANNEXES 38

AVANT-PROPOS

Ce plan d'action a été conçu en fonction de la problématique de la condition féminine en éducation. C'est pourquoi nos préoccupations portent sur l'élimination du sexisme dans le matériel scolaire.

Le sexisme ne représente pas l'unique motif de discrimination et le ministère de l'Éducation se doit de favoriser l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes. Toutefois, la problématique de base étant différente selon les motifs, nous recommandons la définition de cadres d'analyse appropriés à chacun.

INTRODUCTION

Le projet éducatif québécois ne doit pas contribuer à perpétuer les inégalités. Il doit plutôt les corriger de façon à favoriser l'égalité des chances. Attentif à cette préoccupation, le ministère de l'Éducation affirmait dans *L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action* sa volonté d'assurer la qualité de la vie pédagogique par l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires[1]. Cette volonté allait donner lieu à l'élaboration et à l'application de critères d'approbation visant à éliminer les stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique du primaire et du secondaire.

La Coordination à la condition féminine considéra l'effort ainsi entrepris comme primordial mais insuffisant, et ce essentiellement pour trois raisons: 1) tout nécessaire qu'il soit, cet effort n'est pas de nature à assurer un réel redressement de la représentation des femmes dans le matériel scolaire parce qu'il ne fait qu'éliminer les manifestations de sexisme les plus visibles; 2) sa portée est limitée puisqu'il ne considère qu'un seul type de matériel; 3) finalement, il ne garantit pas la cohérence ministérielle en matière de désexisation* du matériel scolaire puisque seulement deux ordres d'enseignement, soit le primaire et le secondaire, sont couverts par cette action.

---

1 L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action. MEQ, Éditeur officiel, 1979, p. 107 et 108.

* Désexisation: néologisme suggéré par l'Office de la langue française et défini comme étant «l'action d'éliminer le sexisme».

Dans le but de poursuivre le travail amorcé, la Coordination à la condition féminine a mis sur pied un groupe de travail en septembre 1981. Afin de favoriser la prise en charge de l'objectif poursuivi en matière de désexisation par les unités administratives concernées, elle s'est associé des représentants et représentantes des directions suivantes: la Direction générale du développement pédagogique, la Direction générale des moyens d'enseignement, la Direction générale de l'enseignement collégial, la Direction générale de l'éducation des adultes et la Direction des politiques et plans. Le comité ainsi constitué a pour mandat de planifier et d'organiser les actions qui permettront de réaliser la désexisation du matériel scolaire. Le présent plan d'action est le fruit de la collaboration établie au sein de ce comité. Les travaux conduits par ce dernier ont donné lieu à de nombreuses autres actions dont nous ferons état au chapitre «analyse de la situation»*.

Plus qu'une simple énumération d'actions à réaliser, ce plan d'action trace le bilan de la désexisation du matériel scolaire jusqu'à ce jour et, de là, propose les avenues qui permettront d'atteindre l'objectif principal: présenter des contenus d'apprentissage qui soient exempts de sexisme et qui suscitent une modification dans la perception et l'exercice des rôles sociaux des hommes et des femmes. En ce sens, il amorce l'étape finale de l'opération de désexisation du matériel scolaire.

---

* Le groupe de travail était composé de: Lisette Bédard (DGEA), Luce Brossard (DGDP), Pierre Martin (DGEC), Louise Roux (DPP) et Michèle Violette (CCF). Les personnes suivantes ont également collaboré avec le groupe de travail: Claudette Rhéaume (DGEC), Michel Vincent (DGEC), Lino Mastriani (DGEA) et Ghyslaine Roquet (DGME).

La présentation se fera en deux temps. D'abord, nous procéderons à l'analyse de la situation: pour ce faire, nous préciserons le cadre dans lequel s'inscrit la désexisation et les orientations qui en découlent, nous rappellerons les réalisations et nous les évaluerons. Cette analyse de la situation nous conduira ensuite à l'élaboration du plan d'action.

ANALYSE DE LA SITUATION

1. CADRE D'ANALYSE ET ORIENTATIONS

Le cadre d'analyse dans lequel s'inscrit la désexisation du matériel scolaire, de même que les orientations qui en découlent, constituent les préalables essentiels. Ils sont en effet la référence à partir de laquelle les acquis seront évalués et les suites précisées.

Plusieurs définissent la «désexisation» comme le processus d'élimination des stéréotypes sexistes. Ce faisant, on appréhende le sexisme sous le seul angle de la manifestation des stéréotypes. Cette compréhension limite la nature et la portée des actions à entreprendre. Ainsi, dans le cas du matériel scolaire, ces actions ont été largement réduites à la reconnaissance et à l'élimination des stéréotypes sexistes.

Or, un matériel scolaire peut aussi être sexiste en raison de la conception même qu'on a de la matière qu'il transmet. Par exemple, un manuel d'histoire, en ne considérant les événements du passé que par une série de dates évoquant les guerres, les changements politiques ou les naissances et les décès des «grands hommes», passera sous silence l'apport des femmes à l'évolution de l'humanité. De même, un manuel de psychologie transmettra des notions erronées sur les sentiments, attitudes et comportements des femmes si on y néglige leurs conditions de vie et leurs besoins. Lorsqu'on présente l'enseignement de la couture uniquement à des filles et l'enseignement de la menuiserie uniquement à des garçons, on présume que chacune de ces disciplines convient davantage à un sexe plutôt qu'à l'autre. Ainsi, en est-il d'une monographie professionnelle

qui décrit toutes les professions au masculin, sauf celles de secrétaire, d'infirmière et de téléphoniste-réceptionniste, pour lesquelles seul le féminin est utilisé.

La désexisation implique donc qu'on aille au-delà de l'élimination des stéréotypes sexistes. En effet, supprimer les images stéréotypées du contenu du matériel scolaire ne modifiera qu'une partie de la représentation des femmes. Pour que des changements profonds surviennent, il faut élaborer des contenus d'enseignement qui reflètent une plus juste réalité des conditions de vie des femmes et qui suscitent un changement dans la perception et l'exercice des rôles personnel, professionnel, et socioculturel que les femmes et les hommes sont appelés à jouer. Voilà les deux volets essentiels de la désexisation.

Cette conception de la désexisation nous amène à considérer la notion de «matériel scolaire» dans son sens large. Si le sexisme dans les manuels relève plus souvent de la conception qu'on a d'une matière ou d'une discipline, c'est le contenu de ces dernières qu'il faut revoir. Les programmes d'études fixent le contenu des manuels qui seront utilisés et deviennent ainsi la cible d'intervention privilégiée. Nous les considérons comme du matériel scolaire en ce qu'ils sont les documents de base utilisés par l'enseignant ou l'enseignante.

Par «matériel scolaire», nous entendons également le matériel servant directement à l'activité pédagogique. Il s'agit des guides pédagogiques, des guides d'activités et des guides de l'élève, du matériel didactique de base et du matériel complémentaire, tels que définis par la Direction du matériel didactique[2],

---

2 Matériel didactique autorisé par le Ministre de l'Éducation. 1983-1984. MEQ, DGDP (DMD), 1983.

et finalement, des logiciels et didacticiels.

Enfin, le matériel scolaire, tel qu'entendu ici, inclue le matériel de soutien à l'activité pédagogique non spécifiquement lié au contenu d'un programme d'études et conçu pour être utilisé de façon ponctuelle, à titre de ressource additionnelle ou comme document d'information ou de sensibilisation. Ce matériel peut prendre diverses formes allant d'un simple dépliant jusqu'à une production audiovisuelle, en passant par une brochure, une monographie professionnelle ou un prospectus.

En résumé, par «matériel scolaire», nous entendons «tout matériel qui a un caractère pédagogique, d'information ou d'orientation et qui est utilisé comme aide à l'apprentissage ou aide à l'enseignement»*.

Le cadre d'analyse présenté ici repose sur une conception élargie du processus de désexisation. De celui-ci, deux orientations générales s'imposent et tracent les bases mêmes de l'opération de désexisation du matériel scolaire. Ce sont les suivantes:

1.1 Il importe de procéder à l'élimination des stéréotypes sexistes de l'ensemble du matériel scolaire utilisé comme aide à l'apprentissage ou aide à l'enseignement, et ce pour tous les ordres d'enseignement.

---

* Une liste plus exhaustive du matériel scolaire concerné par la désexisation se trouve à l'annexe I.

L'élimination des stéréotypes discriminatoires est l'orientation qui a aiguillé les actions entreprises jusqu'ici au ministère dans le dossier de la désexisation. Il convient de la maintenir parce qu'elle constitue la première étape de la désexisation. Elle doit toutefois être adoptée par l'ensemble des directions du ministère qui produisent, font produire et évaluent du matériel scolaire. Nous disposons, d'ores et déjà, des critères et des outils qui facilitent l'application de cette orientation.

1.2 Il importe que le matériel scolaire reflète une plus juste réalité des conditions de vie des femmes et qu'il suscite un changement dans la perception et l'exercice des rôles personnel, professionnel et socio-culturel que femmes et hommes sont appelés à jouer.

Cette orientation donne le vrai portrait de l'opération de désexisation du matériel scolaire. Cela signifie que non seulement le matériel scolaire doit être exempt de stéréotypes sexistes, mais qu'il doit également contribuer à mieux faire connaître l'apport des femmes à la société, à mieux faire comprendre leurs besoins. Il doit également favoriser une remise en question des rôles traditionnels des hommes et des femmes en abordant, avec les élèves, les principes de l'égalité des sexes, en féminisant le langage, en les incitant à faire des apprentissages autres que ceux traditionnellement associés à leur sexe.

Cela suppose un engagement marqué au chapitre de l'action. Par exemple, on devra travailler sur les contenus de

certaines matières de façon à intégrer les objectifs de condition féminine, repenser les façons de voir certaines disciplines, favoriser les recherches qui permettront d'alimenter les contenus de cours à réviser, produire les instruments pédagogiques qui permettront de concrétiser ces contenus. Autant de mesures qui donnent à l'opération de désexisation du matériel scolaire sa perspective réelle.

Donc, au-delà d'une opération d'élimination des stéréotypes sexistes, ces orientations permettent de considérer le contenu même des matières ou des disciplines. Elles constituent ainsi le cadre de référence à partir duquel les problèmes seront définis, les cibles d'intervention privilégiées et les mesures arrêtées. Avant de procéder à l'énoncé de propositions en ce sens, un état des actions réalisées dans ce dossier permettra de mesurer l'écart entre l'objectif à atteindre et l'état actuel des choses.

2. ÉTAT DES RÉALISATIONS

On peut dresser une liste en deux parties des actions réalisées à ce jour dans le dossier de la désexisation: d'un côté les actions entreprises par la Direction générale du développement pédagogique en réponse à quelques recommandations du Conseil du statut de la femme et de l'autre, celles menées par le groupe de travail sur la désexisation et les autres directions du ministère*.

---

* On trouvera à l'annexe II un tableau récapitulatif des actions entreprises au ministère par les diverses unités en matière de désexisation du matériel scolaire depuis juin 1979.

L'effort de la DGDP en matière de désexisation a principalement porté sur l'élimination des stéréotypes sexistes dans le matériel didactique du primaire et du secondaire. Concrètement, la Direction du matériel didactique, à qui cette tâche a été confiée, s'est dotée de critères[3] lui permettant de procéder à l'analyse de ces matériels, non seulement sous l'angle de la représentation des hommes et des femmes mais également sous celui de la représentation des minorités. À la lumière de ces critères, elle a élaboré une grille d'analyse[4]. Celle-ci est utilisée pour l'approbation officielle du matériel didactique de base et du matériel complémentaire au regard des stéréotypes discriminatoires, et ce depuis juin 1981.

Toute cette approbation concerne uniquement le matériel didactique produit en fonction des nouveaux programmes d'enseignement. Actuellement, les matières pour lesquelles le milieu scolaire peut disposer de nouveau matériel, donc de matériel non sexiste, sont essentiellement, pour le primaire: anglais langue seconde, arts plastiques, formation personnelle et sociale (volet éducation à la santé), français langue maternelle, mathématiques, sciences humaines (4^{e} année); et pour le secondaire: biologie humaine (3^{e} secondaire), écologie (1re secondaire), économie familiale (2^{e} secondaire), éducation au choix de carrière (1re, 2^{e}, 3^{e} secondaire), français langue mater-

---

3 Rapport du groupe de travail CSF - CDP - DMD sur l'élimination des stéréotypes dans le matériel didactique, MEQ, DGDP, 9 mai 1979, 40 p.

4 Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique imprimé, MEQ, DGDP, 4^{e} édition entièrement révisée, janvier 1985.

nelle (1re secondaire), géographie générale (1re secondaire), histoire du Québec et du Canada (4e secondaire), initiation à la technologie (3e secondaire), introduction à la science de l'informatique (4e et 5e secondaire), mathématiques (1re, 2e et 3e secondaire).

Le matériel produit en fonction des anciens programmes échappe donc à l'opération d'évaluation au regard des stéréotypes discriminatoires. Il se révélait difficile, pour plusieurs raisons, de le retirer de la circulation au terme d'une évaluation. Cependant, le matériel dont le contenu était particulièrement sexiste, et qui avait fait l'objet d'une critique sévère par le Conseil du statut de la femme dans son rapport *Analyse des stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires au Québec*[5], a été retiré de la liste du matériel agréé. Néanmoins, ce même matériel est encore utilisé dans le milieu scolaire. En effet, une recherche sur le sexisme à l'école primaire[6], menée par la Coordination à la condition féminine, a permis de le confirmer.

Pour combler l'attente de matériel didactique non sexiste dans toutes les matières, la Direction du matériel didactique a voulu aider les enseignants et enseignantes à évaluer eux-mêmes le matériel qu'ils utilisent. Elle a donc produit un guide de sélection du matériel didactique à l'intérieur duquel est inséré un module sur les stéréotypes discriminatoires[7].

---

5 DUNNIGAN, Lise. Analyse des stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires au Québec, CSF, Éditeur officiel, 2e édition, 1976, 188 p.

6 VILLEMURE, Raymonde. Le sexisme à l'école primaire, MEQ, Coordination à la condition féminine, juin 1983, 231 p.

7 «Les stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires», module III du Guide de sélection du matériel didactique, MEQ, DMD, mai 1982, 87 p.

Toutefois, après une consultation auprès de la clientèle visée, on a constaté que ce guide était beaucoup trop volumineux pour permettre une utilisation simple et rapide par le personnel enseignant. On a cependant fait profiter de cet outil les conseillers et conseillères pédagogiques dans les commissions scolaires.

Outre la désexisation du matériel didactique, la DGDP a également entrepris une opération analogue pour l'inventaire d'intérêts utilisé en 3^{e} année du secondaire. Une recommandation du Conseil du statut de la femme l'invitait d'ailleurs à agir en ce sens[8].

Dans un article paru dans la revue L'orientation professionnelle[9], Josée Roy explique en quoi l'élimination du sexisme dans ce type de matériel revêt un caractère particulier. La grille d'analyse conçue par la Direction du matériel didactique devient ici peu utile. En effet, il ne s'agit plus de présenter filles et garçons de façon égalitaire, quantitativement et qualitativement, mais bien plutôt de mesurer leurs intérêts respectifs au-delà des stéréotypes traditionnels et de permettre une comparaison garçon-fille sur une même base, à partir d'un même questionnaire. Cette façon particulière d'aborder la désexisation de l'inventaire d'intérêts est éventuellement celle à laquelle on devra recourir pour enrayer le sexisme de tout autre matériel psychométrique et d'évaluation.

---

8 Pour les Québécoises: égalité et indépendance, CSF, Éditeur officiel, 1978, rec. 1-25, p. 62.

9 ROY, Josée. «La question du sexisme dans les inventaires d'intérêts professionnels», dans L'orientation professionnelle, vol. 15, no. 5, février 1980, p. 34-51.

Toujours à la DGDP, certains programmes du primaire et du secondaire ont fait l'objet d'une attention particulière au regard de la désexisation. Ainsi, on a rendu obligatoires pour les deux sexes les cours d'économie familiale et d'initiation à la technologie. Un module à option sur l'histoire des femmes au Québec a été inséré dans le programme d'histoire de 4e année du secondaire. Toutefois, en raison du caractère facultatif de ce module, il semble peu probable que cet aspect ait été traité de façon importante dans le matériel didactique de base soumis à l'approbation. En dernier lieu, quelques éléments notionnels liés aux stéréotypes sexistes se trouvent dans le volet «éducation sexuelle» du programme de formation personnelle et sociale et les guides d'activités de ce volet comportent des activités afférentes à ces notions.

Enfin, d'autres programmes, tels que ceux de français (primaire), d'éducation préscolaire, de mécanique industrielle, d'auxiliaire d'intérieur, de préposé à l'entretien, d'enseignement religieux et d'éducation au choix de carrière, ont pu être analysés avec une lunette antisexisme.

Parallèlement aux actions menées par la Direction générale du développement pédagogique, la Coordination à la condition féminine, en collaboration avec plusieurs directions, entreprenait d'évaluer l'ensemble des recommandations adressées au ministère par le Conseil du statut de la femme relativement à la désexisation du matériel scolaire*, en tenant compte des pratiques qui ont cours au ministère pour la production de ce matériel. La création du groupe de travail sur la désexisation du matériel scolaire allait permettre de procéder à cette évaluation et d'établir les concertations nécessaires afin de définir les mesures à engager dans l'opération.

---

* On trouvera l'ensemble de ces recommandations à l'annexe III.

Les membres du groupe de travail se sont fixé deux objectifs: le premier est de seconder les professionnelles et professionnels engagés, directement ou indirectement, dans l'élaboration de matériel scolaire afin de les aider à désexiser ceux dont ils sont responsables; le second objectif est de doter le ministère d'un plan d'action de la désexisation du matériel scolaire. La poursuite de ces deux objectifs a donné lieu aux activités suivantes:

- Un travail de définition de problématique et d'orientations qui aura permis:

  . de procéder à la définition de la problématique de la désexisation;

  . de préciser un choix d'orientations;

  . de dresser le portrait des manières de faire dans la production du matériel scolaire concerné par l'opération de désexisation;

  . de proposer le présent plan d'action.

- Un travail d'information, de sensibilisation et d'instrumentation auprès des professionnels et professionnelles de plusieurs directions concernées de façon à assurer une préoccupation minimale au regard de la désexisation. Les actions suivantes ont eu lieu:

  . transmission à chaque professionnel et professionnelle des extraits de la *Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique imprimé* concernant les stéréotypes sexistes (DGDP, DGME, DGEA, DGEC);

  . production et diffusion d'une *Grille d'analyse en vue de l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans les productions pédagogiques de la Direction générale de l'éducation des adultes*[10] afin de répondre aux besoins particuliers des producteurs et productrices de matériel scolaire dans ce secteur (DGEA);

---

10 Grille d'analyse en vue de l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans les productions pédagogiques de la Direction générale de l'éducation des adultes, septembre 1983, 18 p.

- introduction, dans le «devis concernant l'élaboration, la révision et la mise à jour des programmes de formation professionnelle au secondaire», d'une orientation visant la désexisation des programmes de formation (DGDP, DEAPPS);

- désexisation de la fiche «marché du travail» au fichier d'information professionnelle (DPP);

- introduction, au «Questionnaire d'évaluation de documents d'information scolaire et professionnelle», du volet «sexisme et discrimination» des documents (DPP);

- ajout, au «Guide sur les critères de conception, de production et d'évaluation des documents d'information scolaire et professionnelle», de l'aspect désexisation (DPP);

- rencontre d'information et de sensibilisation du responsable de la collection «Secteurs d'emploi de l'avenir» afin qu'il tienne compte de la désexisation dans la production de brochures d'information scolaire et professionnelle (DPP);

- introduction du critère d'élimination du sexisme dans les devis de production (DGME);

- travail d'élimination du sexisme au moment de la recherche pédagogique préalable aux productions (DGME);

- travail de prise de conscience collective sur le sexisme et la discrimination positive avec les producteurs de matériel didactique complémentaire au moment des réunions de production (DGME);

- ajout du critère «désexisation» dans les formulaires servant à l'approbation d'un programme ou d'un cours de l'enseignement collégial (DGEC);

. rencontre d'information des professionnels et professionnelles responsables des programmes de techniques humaines afin qu'ils intègrent les préoccupations relatives à la désexisation dans la refonte de leurs programmes (DGEC);

. production et diffusion d'une brochure d'information sur l'opération de désexisation du matériel scolaire[11] destinée à tous les professionnels et professionnelles concernés (CFF)*.

- La production d'un guide de féminisation[12] destiné aux rédacteurs et rédactrices du Ministère. Ce guide a fait l'objet d'une consultation (CCF).

À la lumière de ce qui précède, on constate qu'un important travail a été accompli dans le dossier de la désexisation du matériel scolaire. Le temps et les ressources investis jusqu'à ce jour justifient de poursuivre plus avant l'action entreprise.

---

11 La désexisation des matériels scolaires au ministère de l'Éducation. Document d'information à l'intention des responsables de la production et de l'approbation des matériels scolaires. MEQ, Coordination à la condition féminine, septembre 1983, 14 p.

* La diffusion de cette production s'est échelonnée de janvier à juin 1984.

12 DUMAIS, Hélène. Guide de féminisation pour la rédaction de textes, MEQ, CCF, juillet 1984, 42 p.

3. EVALUATION DES RÉALISATIONS

Rappelons d'abord l'objectif recherché dans le dossier de la désexisation du matériel scolaire: présenter des contenus d'apprentissage qui soient exempts de sexisme et qui suscitent une modification dans la perception et l'exercice des rôles sociaux des hommes et des femmes. Cet objectif est-il atteint? Près de cinq ans après le début des réalisations dans ce dossier au ministère, soit depuis le dépôt du rapport du groupe de travail sur l'élimination des stéréotypes dans le matériel didactique, en juin 1979, où en sommes-nous? Quels sont les résultats obtenus? Y a-t-il une amélioration dans le nombre de refus par rapport à ce critère d'approbation du matériel didactique? Les actions entreprises ont-elles eu un impact dans le milieu scolaire? Avons-nous atteint les objectifs poursuivis par les recommandations du Conseil du statut de la femme à ce chapitre? Avons-nous maintenant du matériel scolaire qui soit non seulement exempt de stéréotypes sexistes, mais qui présente des modèles susceptibles de modifier les rapports empreints d'inégalité entre les hommes et les femmes?

Les premiers efforts qui ont été faits dans le dossier de la désexisation du matériel scolaire ont porté essentiellement sur l'élimination des stéréotypes sexiste et, plus largement, sur tous les stéréotypes discriminatoires. En août 1984, les statistiques relatives à l'approbation du matériel didactique de base révélaient que sur 833 dossiers analysés selon le critère des stéréotypes discriminatoires, 147 soit 17,6% se sont vu refuser l'approbation sous cet angle précis (200 dossiers étant encore ouverts). Ce pourcentage a augmenté depuis deux ans puisqu'en octobre 1982 le pourcentage de refus était de 14,6% (57 dossiers sur 144 étant encore à l'étude).

Malgré cette hausse, les responsables de l'approbation considèrent que les refus vont tendre à diminuer avec le temps. Cette observation est faite en raison de la nouvelle façon de procéder du Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD) avec les maisons d'édition: ces dernières peuvent maintenant présenter leur matériel pour approbation à une étape antérieure à l'impression (bleu d'imprimerie ou prêt à photocopier). Ce qui veut dire qu'il est possible à cette étape d'effectuer des modifications, des corrections ou des ajouts au matériel pour le rendre conforme aux différents critères d'approbation. Si la maison d'édition satisfait aux demandes du BAMD dans son rapport d'évaluation, elle recevra l'approbation finale.

Cette nouvelle façon de faire a permis au BAMD d'établir des échanges plus soutenus avec les maisons de production de matériel didactique. Ces échanges ont révélé la difficulté, pour les auteurs et autrices, de savoir comment représenter les hommes et les femmes sans reproduire des stéréotypes discriminatoires. Bien sûr, les maisons d'édition ont reçu copie des critères à partir desquels leur matériel sera évalué sous cet angle. Cependant, il ne leur est pas facile de savoir comment en tenir compte et les solutions de rechange au sexisme n'apparaissent pas toujours au premier coup d'oeil. Les contacts et les rencontres avec les professionnels et professionnelles du ministère nous révèlent les mêmes difficultés, les mêmes besoins. (1er PROBLÈME).

Trois raisons peuvent expliquer cette difficulté: la première tient au fait que les critères qui servent de base à l'élimination des stéréotypes discriminatoires, de même qu'à la grille d'analyse qui en est issue, permettent de reconnaître les stéréotypes mais n'indiquent pas très concrètement par quoi les remplacer, et ce même s'ils ouvrent des pistes en ce sens. La seconde raison a trait à une mauvaise compréhension des objectifs en

cause. Si l'on connaît peu, mal ou pas du tout les objectifs à atteindre, comment peut-on trouver les moyens pour les réaliser? Enfin, une troisième raison découle inévitablement des deux premières: un net manque de ressources qui permettraient d'explorer les solutions de rechange au sexisme, une nouvelle façon de présenter les rôles que peuvent assumer l'un et l'autre sexe. Dans la même perspective que celle déjà adoptée par le BAMD, il serait possible de travailler sur la désexisation du matériel scolaire avec les maisons d'édition, mais surtout avec les autrices et les auteurs eux-mêmes. Il serait fortement souhaitable d'effectuer ce travail auprès de ces personnes à une des toutes premières étapes de la conception du matériel. La Direction du matériel didactique a déjà un projet en ce sens; on parle de sessions ou de stages de formation et de documents d'information. Nous abondons dans le même sens: il faut fournir les instruments et les ressources qui permettront 1) d'informer les auteurs et autrices et de les sensibiliser aux objectifs du MEQ en matière de désexisation du matériel scolaire et 2) de les aider à produire un matériel qui suscite une modification dans la perception et l'exercice des rôles sociaux des hommes et des femmes.

Les auteurs et autrices de matériel scolaire avec lesquels on doit travailler ne se limitent pas uniquement à ceux qui conçoivent du matériel didactique de base (manuels, guides, etc.) pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire. Il faut également rejoindre les personnes qui élaborent les programmes d'enseignement tant du collégial que du primaire-secondaire, tant du général que du professionnel, les concepteurs et conceptrices de documents audiovisuels, de monographies professionnelles, de matériel d'évaluation, de logiciels et de didacticiels. Ces auteurs sont tantôt des employés d'une maison de production, tantôt des enseignants et enseignantes, des professionnels et professionnelles du MEQ responsables de projets, des producteurs délégués.

Les instruments envisagés devront répondre aux besoins de ces clientèles, en privilégiant les suivantes: les concepteurs et conceptrices des programmes d'enseignement du secondaire (formation professionnelle) et du collégial (formations générale et professionnelle); les professionnels et professionnelles responsables de projets de production; les auteurs et autrices de matériel didactique de base du primaire-secondaire (matériel imprimé, audiovisuel, informatisé); les auteurs et autrices de monographies professionnelles et de matériel servant à l'information scolaire et professionnelle.

Une priorité d'action se dégage de l'évaluation des réalisations faite jusqu'ici: il est nécessaire de fournir aux concepteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Outre les difficultés auxquelles font face ces personnes, l'évaluation révèle également que les actions effectuées à ce jour ont eu peu de répercussions dans le milieu scolaire On a consacré beaucoup d'énergie et de ressources à éliminer les stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique produit pour accompagner les nouveaux programmes du primaire et du secondaire. On constate cependant que le résultat ne se fait pas encore sentir dans le milieu scolaire. Nos divers contacts avec le réseau et les groupes concernés nous confirment cette situation. (2^{e} PROBLÈME).

Le temps d'implantation des nouveaux programmes et le temps de production du matériel didactique correspondant reportent l'échéance de cet impact à moyen et à long terme. De plus, les commissions scolaires et les écoles consacrent une partie de leur budget à l'achat du nouveau matériel didactique, mais elles doivent le faire progressivement, selon leurs ressources.

Pendant ce temps, le personnel enseignant travaille toujours avec l'ancien matériel souvent sexiste et les modèles traditionnels continuent d'être véhiculés auprès des élèves. Ce personnel dispose d'un seul instrument lui permettant d'intervenir pour contrer le sexisme. Il s'agit de celui produit par la Centrale d'enseignement du Québec, en mars 1981, et intitulé «Pour créer de nouveaux rapports femmes-hommes». L'utilisation de cet instrument demeure le fait d'initiatives personnelles.

Enfin, il ne faut pas oublier que les enseignants et les enseignantes, tant de l'université, du collégial que du primaire-secondaire, sont alimentés de toutes parts par du matériel qui provient d'une foule d'organismes autres que le MEQ, que plusieurs d'entre eux produisent leur propre matériel de soutien pédagogique et que les bibliothèques scolaires regorgent de livres sexistes.

Il devient urgent de fournir aux personnels scolaires, et particulièrement au personnel enseignant, les instruments qui non seulement leur permettront d'évaluer eux-mêmes le matériel qu'ils utilisent, mais surtout leur fourniront des moyens de contrer le sexisme contenu dans ce matériel. Ainsi, ils pourront amener les élèves à être critiques par rapport au sexisme du matériel scolaire et ils pourront également les sensibiliser à l'égalité des rôles des hommes et des femmes. Par cette intervention, on amorce du même coup une première action dans le sens de la désexisation des pratiques éducatives.

Le personnel scolaire du préscolaire-primaire-secondaire doit être privilégié par cet objectif d'instrumentation qui devrait être accompagné d'une action d'information et de sensibilisation auprès des parents. Ces derniers représentent une clientèle stratégique en raison de l'influence qu'ils exercent sur le choix de la littérature, des jeux et jouets pour leurs enfants.

Quant aux enseignants des collèges et des universités, une fois sensibilisés à la question, ils devraient être en mesure d'analyser systématiquement le matériel pédagogique qu'ils utilisent et de faire connaître les résultats de cette analyse à leurs élèves et étudiants.

La deuxième priorité d'action se présente donc comme suit: aider les personnels scolaires et les parents à contrer le sexisme dans le matériel actuellement utilisé dans les écoles, les collèges et les universités.

Poursuivre les efforts déjà entrepris par l'élimination des stéréotypes discriminatoires et apporter les solutions adéquates aux problèmes soulevés, voilà l'essentiel des priorités de ce plan d'action. Nous en dégagerons les objectifs opérationnels dans la partie suivante.

PLAN D'ACTION

Les objectifs opérationnels de ce plan d'action ont été définis non seulement en fonction des orientations et des priorités dégagées dans le chapitre précédent, mais également en fonction d'une préoccupation quant au type d'actions à engager. Plus exactement, nous ne voulions pas réglementer la désexisation, mais plutôt favoriser la prise en charge des orientations et des objectifs par les unités administratives concernées. Il s'agit donc, pour favoriser cette prise en charge, de fournir les instruments appropriés aux personnels qui travaillent, directement ou indirectement, à la conception du matériel scolaire. De la même façon, les partenaires du ministère (écoles, collèges, universités, organismes publics et parapublics, entreprises privées) seront appelés, par des actions d'incitation et d'instrumentation, à s'approprier les mêmes orientations, à poursuivre les mêmes objectifs. En résumé, prise en charge, sensibilisation et instrumentation sont les leitmotive de ce plan d'action.

En raison de cette perspective, les objectifs opérationnels nécessiteront des ressources humaines et financières de la part des directions concernées; ces mêmes objectifs appelleront une participation active des partenaires du MEQ au moment de la diffusion et de l'implantation des instruments produits.

INVENTAIRE ET ANALYSE DES INSTRUMENTS DE DÉSEXISATION DU MATÉRIEL SCOLAIRE

Priorité: 1 Fournir aux concepteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Objectif: 1.1 À la fin d'avril 1985, un inventaire et une analyse des instruments en usage au Canada et aux États-Unis en matière de désexisation du matériel scolaire seront produits.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Inventaire des instruments	CCF	165 $	décembre 1984 janvier 1985
Grille d'analyse	CCF	temps/pers.	janvier 1985
Élaboration du devis de production et contrat	CCF	temps/pers.	janvier 1985
Analyse et recommandations quant aux éléments à retenir pour la production de nos instruments	CCF	4 500 $	février à avril 1985

GUIDE SUR LES SOLUTIONS DE RECHANGE AU SEXISME

Priorité: 1 Fournir aux concepteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Objectif: 1.2 À la fin de mars 1986, un guide sur les solutions de rechange au sexisme sera produit pour les concepteurs et conceptrices de matériel scolaire.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Élaboration du projet . devis de production . partage des responsabilités	CCF/ DGDP DEA DGEC DPP Radio-Québec	temps/pers.	avril 1985
N.B. On envisagera la formation d'un groupe de travail chargé de superviser l'ensemble de la production de cet instrument. La conception du guide en «modules» permettra à chaque direction concernée de produire un outil propre à ses besoins et à sa clientèle.			
Octroi des contrats et production			mai à août 1985 incl.
. module sur la problématique de la désexisation	CCF	6 100 $	
. module sur la désexisation des programmes de formation professionnelle du secondaire	DGDP (Direction de la formation professionnelle et Direction de l'éducation des adultes)	9 000 $ 8 000 $	

Objectif: 1.2 (suite)

Activités	Responsabilité	Ressources	Echéances
. module sur la désexisation des programmes du collégial	DGEC (Direction des programmes)	9 000 $	
. 3 modules sur la désexisation du matériel didactique			
1. imprimé (manuels, guides, etc)	DGDP (Direction du matériel didactique) DGEC (Direction des programmes)	5 000 $	
2. audiovisuel	Radio-Québec	9 000 $	
3. informatisé	DGDP (Direction du matériel didactique) DGEC (Direction des programmes)	5 000 $	
. module sur la désexisation de monographies professionnelles et du matériel d'information scolaire et professionnelle	DPP (Services de l'Isep et du soutien à la formation professionnelle	9 000 $	
. module sur la désexisation du matériel d'évaluation (priorité aux examens)	DGDP (Direction de la mesure et de l'évaluation)	9 000 $	
. module sur la féminisation du langage	CCF	2 000 $	

Objectif: 1.2 (fin)

Activités	Responsabilité	Ressources	Echéances
Expérimentation des modules auprès des clientèles visées	Chacune des directions pour leur(s) production(s) respective(s)		septembre et octobre 1985
Production finale des modules	Chacune des directions pour leur(s) production(s) respective(s)		décembre 1985
Impression	Chacune des directions pour leur(s) production(s) respective(s)	coûts d'impression à déterminer	mars 1986
Diffusion, implantation et rétro-information (se référer à l'objectif 1.3)			

STAGE PRATIQUE

Priorité: 1 Fournir aux concenteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Objectif: 1.3 En juin 1986, un stage pratique sur l'élaboration de matériel scolaire non sexiste sera conçue à l'intention des concepteurs et conceptrices de matériel scolaire (à partir du guide sur les solutions de rechange au sexisme).

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Élaboration des objectifs spécifiques	CCF DGDP DEA DGEC DPP Radio-Québec	temps/pers.	janvier 1986
Conception d'un canevas		10 000 $	février-mars 1986
Consultations			avril-mai 1986
Corrections et version finale			juin 1986
Diffusion et implantation du stage et du guide	CCF DGDP DEA DGEC DGEP DGME DPP Radio-Québec DGR DC	coûts à déterminer	août 1986
a) auprès du personnel du MEQ			
b) opération d'information et de publicité auprès des partenaires du MEQ concepteurs et producteurs du matériel scolaire:			
. réseaux scolaires . entreprises privées . organismes publics et parapublics			
Rétroinformation sur l'utilisation du guide sur les solutions de rechange et du stage pratique	CCF, DGDP, DEA, DGEC, DGEP, DPP, Radio-Québec, DGR, DC	à préciser	janvier 1987

MESURES INCITATIVES AUPRÈS DES CONCEPTEURS ET CONCEPTRICES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Priorité: 1 Fournir aux concepteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Objectif: 1.4 À la fin d'octobre 1985, des mesures incitatives seront effectuées auprès des concepteurs et conceptrices en éducation des adultes (formations générale, socioculturelle et professionnelle) pour promouvoir l'utilisation des instruments de désexisation déjà existants.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Prise de connaissance des instruments existants	DEA CCF	temps/pers.	juin 1985
Détermination des mesures d'incitation à réaliser et connaissance de la clientèle cible	DEA CCF	temps/pers.	juin 1985
Diffusion	DEA	à déterminer	octobre 1985
Rétroinformation	DEA CCF	à déterminer	janvier 1986

PROBLÉMATIQUE SUR LA MICRO-INFORMATIQUE ET L'ACCÈS ET L'UTILISATION PAR LES FILLES

Priorité: 1 Fournir aux concepteurs et conceptrices, aux auteurs et autrices les moyens de produire du matériel scolaire non sexiste.

Objectif: 1.5 À la fin de juin 1985, on disposera d'une problématique relativement à l'utilisation des micro-ordinateurs dans les écoles en rapport avec l'accès et l'utilisation par les filles, en vue de déterminer les interventions à mener pour un plus grand accès.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Revue de littérature et rencontres . état de la situation des micro-ordinateurs en éducation au Québec et de la production de didacticiels . critères d'évaluation des didacticiels en rapport avec le sexisme, ou plus généraux . visites d'écoles pour observer les conditions d'utilisation et d'accès des micro-ordinateurs . revue de la littérature	CCF	temps/pers.	décembre 1984 à avril 1985
Analyse de la littérature, rédaction de la problématique et recommandations pour les suites à donner	CCF	5 000 $	juin 1985

GUIDE D'ACTIVITÉS

Priorité: 2 Aider les personnels scolaires et les parents à contrer le sexisme dans le matériel actuellement utilisé dans les écoles, les collèges et les universités.

Objectif: 2.1 À la fin de mars 1986, un guide d'activités sera diffusé auprès du réseau scolaire du primaire-secondaire pour lui fournir les moyens d'évaluer lui-même le matériel qu'il utilise au regard du sexisme et d'exploiter un matériel sexiste à des fins de sensibilisation des élèves.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Élaboration au devis de production	CCF et DGDP	temps/pers.	mai 1985
Production du guide . répertorier et échantillonner du matériel scolaire sexiste actuellement utilisé dans les écoles . rédaction des activités de désexisation . expérimentation . corrections et version finale	DGDP (Direction du matériel didactique et service de la formation du personnel scolaire) DTE	16 500 $	juin 1985 à décembre 1985 incl.
Impression	DGDP (DMD)	coûts à déterminer	février 1986
Diffusion et implantation	DGDP, DGR, CCF, DC		mars 1986
N.B. La diffusion se fera selon la demande. Il s'agira d'en faire une promotion importante auprès des enseignants et enseignantes ainsi qu'auprès des parents qui peuvent être intéressés par l'outil.			
Rétroinformation	DGDP, DGR, CCF	à déterminer	automne 1986

CAMPAGNE D'INFORMATION

Priorité: 2 Aider les personnels scolaires et les parents à contrer le sexisme dans le matériel actuellement utilisé dans les écoles, les collèges et les universités.

Objectif: 2.2 En mars 1986, une campagne d'information sera faite auprès du réseau scolaire afin de le sensibiliser au sexisme dans le matériel scolaire et de l'inviter à être attentif lors du choix du matériel didactique, de la littérature, des jeux et jouets qu'il offre aux enfants.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Détermination du contenu de la campagne	CCF DC	temps/pers.	août 1985
Production des moyens envisagés (dépliant, brochure, autres) et impression	DC	10 000 $	octobre 1985 à février 1986
Organisation technique (calendrier, etc.)	CCF DC	temps/pers.	février 1986
Déroulement	DC		mars 1986
Rétroinformation	CCF DC	à déterminer	automne 1986

INSTRUMENT D'ANALYSE POUR LES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Priorité: 2 Aider les personnels scolaires et les parents à contrer le sexisme dans le matériel actuellement utilisé dans les écoles, les collèges et les universités.

Objectif: 2.3 En mars 1986, le personnel enseignant des collèges et des universités recevra un instrument d'analyse qui leur permettra d'évaluer au regard du sexisme le matériel qu'il utilise dans son enseignement.

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Élaboration du projet	CCF, DGEC, DGERU	temps/pers.	août 1985
Production de l'instrument	DGEC, DGERU	10 000 $	septembre à décembre 1985
Impression	DGEC, DGERU	à déterminer	janvier 1986
Diffusion	DGEC, DGERU	temps/pers.	mars 1986
Rétroinformation	DGEC, DGERU, CCF	à déterminer	automne 1986

CALENDRIER DES PRODUCTIONS

PRODUCTIONS	1985												1986					
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
1.1 Inventaire des instruments de désexisation	X	X	X	X														
1.2 Guide sur les solutions de rechange au sexisme pour les concepteurs				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
1.3 Stage pratique pour les concepteurs													X	X	X	X	X	X
1.4 Mesures incitatives pour les concepteurs de l'éducation des adultes						X	X	X	X	X	X							
1.5 Problématique sur l'utilisation des micro-ordinateurs en rapport avec l'accès et l'utilisation par les filles				X	X	X												
2.1 Guide d'activités pour le réseau scolaire					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
2.2 Campagne d'information pour le réseau scolaire								X	X	X	X	X	X	X	X			
2.3 Instruments pour les enseignants des collèges et des universités								X	X	X	X	X	X	X	X			

COORDINATION ET ÉVALUATION

Coordonner et évaluer la réalisation du plan d'action de la désexisation du matériel scolaire

Activités	Responsabilités	Ressources	Échéances
Faciliter la concertation entre les diverses unités concernées	CCF	100 000 $	mai 1984 à mars 1987
Fournir l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux	CCF	--- ---	
Procéder à l'évaluation des opérations menées et de l'impact de celles-ci auprès des clientèles cibles	CCF	--- ---	

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Au cours de l'année 1984-1985, les travaux préliminaires requis pour la réalisation du plan d'action ont demandé 34 665 $.

Pour l'année financière 1985-1986, les activités retenues requièrent des crédits totaux de 159 500 $ dont 126 500 $ ont fait l'objet d'ententes avec les différentes unités concernées.

ACTIVITÉS	1984-1985		1985-1986		1986-1987	
	MEQ	AUTRES	MEQ	AUTRES	MEQ	AUTRES
1.1 Inventaire des instruments de désexisation	4 665					
1.2 Guide sur les solutions de rechange au sexisme			53 000	18 000*		
1.3 Stage pratique pour les concepteurs			5 000	5 000*		
1.5 Problématique sur la micro-informatique et les filles			5 000			
2.1 Guide d'activités pour le réseau scolaire			21 500			
2.2 Campagne d'information			10 000			
2.3 Instrument pour le personnel enseignant des collèges et des universités				10 000*		
Coordination et évaluation	30 000		32 000		34 000	
Budget total	34 665	------	126 500	33 000	34 000	

* Activités dont les ententes sont à négocier avec les partenaires du ministère de l'Éducation concernés.

L'année 1986-1987 comportera des activités de diffusion et d'implantation des productions réalisées qui nécessiteront des ressources financières. Nous serons davantage en mesure de connaître l'importance de ces ressources à la fin de l'année 1985-1986.

CONCLUSION

Le plan d'action de la désexisation du matériel scolaire est généreux à plusieurs égards. il engage l'action de plusieurs directions, il nécessite une coordination centrale et de plu', il a des répercussions sur les organismes partenaires du ministère dans le champ de la production, de la diffusion et de l'utilisation du matériel scolaire.

Outre l'objectif de désexisation, ce plan d'action vise à inscrire cette préoccupation dans le cadre des activités régulières du ministère, à faire de la désexisation une responsabilité de chaque direction et à s'assurer qu'elle se situe en amont du processus de production du matériel plutôt qu'en aval. C'est en ce sens que la réalisation de ce plan d'action amorce la dernière étape de la désexisation du matériel scolaire.

Une telle approche requiert un engagement formel des autorités du ministère afin d'appuyer les unités administratives concernées et de continuer à agir comme agent de changement auprès des différents partenaires.

ANNEXES

ANNEXE I

1. LISTE DU MATÉRIEL SCOLAIRE TOUCHÉ PAR L'OPÉRATION DE DÉSEXISATION*

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)	MATÉRIEL CONCERNÉ PAR CES U.A.
Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire	
- DGOP	1. Énoncés de politique 2. Programmes d'enseignement 3. Guides pédagogiques et autres documents de soutien aux programmes 4. Manuels 5. Cahiers de l'élève 6. Devis de production du matériel didactique de base et complémentaire 7. Guides relatifs à la production, à la sélection ou à l'évaluation du matériel didactique 8. Guides ou devis pour la production de logiciels ou de didacticiels 9. Examens et tests d'aptitudes et d'intérêts 10. Cahiers bibliographiques 11. Vie pédagogique 12. Documents d'information
- DEAPPS /formation professionnelle	1. Programmes-DGEA pouvant présenter jusqu'à 7 publications: . document de présentation . contenu du programme . données pédagogiques . données organisationnelles

---

* Cette liste ayant été effectuée avant la scission et la restructuration du ministère, veuillez la consulter à titre indicatif.

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)	MATÉRIEL CONCERNÉ PAR CES U.A.
DEAPPS (suite)	. indications physiques et didactiques . informations sur l'évaluation et la reconnaissance . matériel pédagogique Le contenu d'un programme-DGEA comprend, en principe, les éléments suivants: . les buts de la formation . les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires . les intentions pédagogiques . une proposition de plan de cours . des précisions concernant l'apprentissage, la reconnaissance et l'évaluation . des données organisationnelles . des informations concernant la formation des formateurs 2. Matériel d'évaluation comprenant: . le cahier de l'examinateur . le cahier du candidat . les grilles d'observation . les clés de notation . les fiches d'évaluation 3. Les programmes-organismes (même modèle que les programmes-DGEA)

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)	MATÉRIEL CONCERNÉ PAR CES U.A.
DEAPPS (suite) /Formation générale et socioculturelle	1. Programmes-DGEA 2. Programmes-organismes Les programmes peuvent contenir le matériel suivant: a) guides d'utilisation: . présentation du programme . formulation des objectifs généraux . établissement des consignes organisationnelles et l'encadrement pédagogique . description des modalités d'apprentissage et d'évaluation b) documents d'accompagnement: . recueils d'activités et d'apprentissage . bibliographies . textes d'appoint . commentaires sur les objectifs c) matériel d'évaluation: . cahier du candidat . cahier de l'examinateur . cahier d'observations . grille d'évaluation . clé de correction ou de notation 3. Répertoire des programmes et du matériel didactique

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)	MATÉRIEL CONCERNÉ PAR CES U.A.
Secteur de l'enseignement supérieur	
- DGEC /Service des affaires étudiantes	1. « La recherche d'un emploi, ça s'apprend » 2. « Fiche d'observation-intégration à la vie active » 3. « Circuit collégial » 4. Monographies de programmes professionnels
/Service des programmes	1. « Cahiers de l'enseignement collégial I et II » 2. Cahiers des programmes pour adultes 3. Cours complémentaires institutionnels 4. Guides pédagogiques
/Service de la recherche et du développement	1. Études et subventions de projets de recherche 2. Politiques 3. Programme d'aide à la production de matériel didactique audiovisuel, écrit et informatisé
Secteur de la planification	
- Direction des politiques et plans /Service de soutien à la formation professionnelle	1. Répertoires des éléments de connaissance par unités modulaires 2. Répertoires des profils de formation professionnelle

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)	MATÉRIEL CONCERNÉ PAR CES U.A.
	3. Relance à l'université 4. Relance au secondaire et au collégial
/Service de l'information scolaire et professionnelle	1. Répertoire informatisé des documents en information scolaire et professionnelle (RIDOC) 2. Fichier informatisé des programmes et des établissements 3. Fichier informatisé des fonctions de travail 4. Fichier informatisé sur le marché du travail 5. Fichier informatisé des professions et des programmes de formation (CUISEP) 6. Documents d'information sur les secteurs d'emploi d'avenir (écrits et audiovisuels) 7. Bulletin d'information (CANAL-ISEP)
- DGME	Cours par correspondance

ANNEXE II

II- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS ENTREPRISES AU MINISTÈRE PAR DIVERSES UNITÉS EN MATIÈRE DE DÉSEXISATION DU MATÉRIEL SCOLAIRE DEPUIS JUIN 1979.

DATE	Direction générale du développement pédagogique	DATE	Groupe de travail et autres unités administratives
Juin 1979	Dépôt du rapport du comité conjoint DMD, CSF, CDP sur les critères en vue de l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique		
Automne 1979	Désexisation de l'inventaire d'intérêts de 3e année du secondaire		
Octobre 1980	Parution du dossier sur les stéréotypes discriminatoires dans la revue *Vie pédagogique*		
Mars 1981	Production de la 1re édition de la *Grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique imprimé*		
Avril 1981	Transmission à tout le personnel professionnel de la DGDP, d'extraits de la grille produite par la DMD concernant les stéréotypes sexistes.		
Juin 1982	Début d'application de la grille pour l'approbation officielle du matériel didactique du primaire et du secondaire		

DATE	Direction générale du développement pédagogique	DATE	Groupe de travail et autres unités administratives
		Septembre 1981	Création du groupe de travail sur la désexisation du matériel scolaire (CCF) Directions représentées sur le groupe de travail: . DGDP . DGME . DGEC . DGEA . DPP . CCF De septembre 1981 à février 1984, le groupe de travail a tenu 10 réunions au cours desquelles il a: . défini la problématique de la désexisation du matériel scolaire; . choisi les orientations générales et les priorités d'action . établi le portrait de la production du matériel scolaire selon les responsabilités et les manières de faire de chacune des directions concernées; . dressé la liste du matériel concerné par l'opération ainsi que les intervenants et intervenantes; . collaboré à la rédaction du plan d'action de la désexisation du matériel scolaire
Mai 1982	Production d'un guide de sélection du matériel didactique destiné au réseau scolaire. Le module III de ce guide porte sur les stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires		

DATE	Direction générale du développement pédagogique	DATE	Groupe de travail et autres unités administratives
			. collaboré à la rédaction de la brochure d'information sur la désexisation du matériel scolaire.
		Printemps 1982	Transmission des extraits de la grille produite par la D.M.D., concernant les stéréotypes sexistes au personnel professionnel des directions suivantes: . DGEC . DGEA . DGME
		Depuis 1982 (travail continu)	Application du critère d'élimination des stéréotypes sexistes dans les devis de production du matériel didactique complémentaire et sensibilisation des producteurs (DGME)
		Mai 1983	Rencontre des professionnels et professionnelles de la DGEC responsables des programmes de techniques humaines dans le but de les inciter à intégrer les préoccupations relatives à la désexisation dans la refonte de leurs programmes (DGEC).
		Septembre 1983	Production d'une *Grille d'analyse en vue de l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans les productions pédagogiques de la Direction générale de l'éducation des adultes* (DGEA)
		Septembre 1983	Production d'une brochure d'information sur l'opération de désexisation du matériel scolaire à l'intention des responsables de la production et de l'approbation de ces matériels (CCF)

DATE	Direction générale du développement pédagogique	DATE	Groupe de travail et autres unités administratives
		Automne 1983	Ajout du critère «désexisation» dans les formulaires servant à l'approbation d'un programme ou d'un cours de l'enseignement collégial (DGEC).
		Automne	Désexisation de la fiche «marché du travail» au fichier d'information professionnelle (DPP). Introduction, au «Questionnaire d'évaluation de documents d'information scolaire et professionnelle», du volet «sexisme et discrimination» des documents (DPP). Ajout au «Guide sur les critères de conception, de production et d'évaluation des documents d'information scolaire et professionnelle», de l'aspect désexisation (DPP). Rencontre d'information et de sensibilisation du responsable de la collection «Secteurs d'emploi de l'avenir» afin qu'il tienne compte de la désexisation dans la production de brochures d'information scolaire et professionnelle (DPP).
		Décembre 1983	Collaboration aux travaux de rédaction du guide de féminisation (DPP, DGDP).

DATE	Direction générale du développement pédagogique	DATE	Groupe de travail et autres unités administratives
		Janvier 1984	Production d'un guide de féminisation destiné aux rédacteurs et rédactrices du Ministère (CCF).
		Février à juin 1984	Rencontres d'information et de sensibilisation du personnel professionnel concernant l'opération de désexisation (DGDP, DGEC, DGEA, DPP).
		Février 1984	Introduction dans le «devis concernant l'élaboration, la revision et la mise à jour des programmes de formation professionnelle au secondaire», d'une orientation visant la désexisation des programmes de formation (DGDP, DEAPPS).
		Février Mars 1984	Consultation sur le guide de féminisation (une cinquantaine de personnes d'une douzaine de directions y participent).
		Automne 1984 et Hiver 1985	Consultation des directions concernées par le plan d'action.
		Avril 1985	Dépôt du plan d'action de la désexisation du matériel scolaire au Bureau du sous-ministre.

ANNEXE III

III. RECOMMANDATIONS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE LA CONDITION FÉMININE RELATIVEMENT A L'ÉLIMINATION DU SEXISME DANS LES MATÉRIELS SCOLAIRES (1)

1.3 Que le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires culturelles et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports subventionnent et soutiennent les actions (recherche et production de livres pour enfants, de théâtre, de disques et de jouets, etc) qui visent à présenter des modèles et à fournir des instruments d'apprentissage qui désexisent les rôles sociaux.

1.5 Que le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation soutiennent les efforts des responsables et du personnel des garderies et des maternelles, par le biais des informations qu'il leur communique (guides de mise sur pied, normes, etc) pour l'utilisation d'un équipement (disques, livres, jouets, etc) qui donne à l'enfant des modèles ou images non stéréotypés de l'homme et de la femme.

1.8 Que le ministère de l'Éducation:

. rappelle aux maisons d'édition, aux commissions scolaires et aux associations de parents, les conclusions et recommandations de l'étude du Conseil du statut de la femme sur les stéréotypes dans les manuels scolaires;

. adopte des critères pour l'évaluation du sexisme dans le matériel d'enseignement et que ces critères soient intégrés au processus régulier d'approbation et de révision du matériel d'enseignement.

1.9 Que le ministère de l'Éducation:

. subventionne des recherches sur la condition féminine et son évolution ainsi que sur l'histoire des femmes du Québec, en vue de définir des contenus de cours qui seraient par la suite intégrés aux programmes de sciences humaines à tous les niveaux d'enseignement;

. ...

---

1 Conseil du statut de la femme, Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel, 1978.

1.11 Que le ministère de l'Éducation fusionne les cours d'initiation à la technologie et ceux d'économie familiale en un même programme pour tous, garçons et filles, ceci dans un avenir rapproché.

1.18 Que le ministère de l'Éducation intègre les trois objectifs (...) aux programmes de formation professionnelle et sociale et des sciences humaines:

1° inciter les jeunes femmes à explorer plus amplement leurs intérêts et les différentes possibilités de formation et à se préparer à assurer leur autonomie pécuniaire;

2° amener les jeunes des deux sexes à une meilleure connaissance des conditions de vie actuelles des femmes;

3° amener les jeunes femmes à une perspective plus réaliste et moins biaisée dans leurs choix d'orientation.

1.24 Que les documents d'information produits par le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires sociales, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre ou autres organismes gouvernementaux:

. portent en évidence la mention «secteur de formation également accessible aux hommes et aux femmes» ou «occupation accessible aux hommes et aux femmes»;

. s'adressent aux personnes des deux sexes et reflètent, dans les illustrations et la formulation, la présence des deux sexes parmi les travailleurs des secteurs concernés;

. fassent état, s'il y a lieu au chapitre «Histoire et importance», des progrès observables ou prévus dans la répartition hommes-femmes parmi les travailleurs des secteurs concernés.

1.25 Que le ministère de l'Éducation révise ses instruments de mesure des intérêts professionnels et autres instruments psychométriques afin:

. de corriger les formulations sexistes qui apparaissent dans les questionnaires;

. d'évaluer les personnes des deux sexes selon les mêmes critères;

. de conserver dans le traitement des réponses aux inventaires d'intérêt professionnel, des normes d'interprétation distinctes, selon le sexe du candidat, tout en pondérant ces interprétations par d'autres bases de comparaison.

1.37 Que le gouvernement du Québec, les organismes para-gouvernementaux et les entreprises d'État, lors de l'attribution de leurs contrats de publicité, veillent à ce que les publicitaires représentent les femmes d'une façon juste et non discriminatoire, et qu'ils les dépeignent dans des rôles qu'elles occupent à l'heure actuelle.

2.60 Que le ministère de l'Éducation s'assure que les étudiants (niveaux collégial et universitaire) qui se dirigent vers les services sociaux, hospitaliers, médicaux, juridiques et policiers, reçoivent une information adéquate, et soient formés à des techniques d'approche spécifiques relatives à la condition des femmes violentées, des victimes de viol, des victimes d'abus sexuels, des prostituées.

CCF • CCF
CCF
CCF • CCF • CCF •
CCF • CCF
CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF
CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF
CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • C
CCF • CCF • CCF • CCF
• CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CC
CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF • CCF
CCF • CCF •

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

28-1788